



Garde enfants vacances scolaires

Par Mokrane59

Mon amie et moi sommes séparés. nous avons un enfant de 3 ans avec un jugement qui stipule une autorité parentale partagée avec domiciliation chez la maman. J'ai un DVH classique. Un week-end sur et la moitié des vacances scolaires.

Lors des petites vacances scolaires je récupère mon enfant le dimanche et sa maman me demande de le ramener le samedi. La durée de ces vacances est de 16 jours (du samedi au dimanche). Si je le ramène le samedi ça me fait que 7 jours. Ai-je le droit de le ramener le dimanche malgré les dénégations de la maman sans risquer la non présentation d'enfant?

Merci pour votre réponse

Cordialement,